



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mercredi 18 décembre 2024 à 19 h 03 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Pierre Lamoureux.

Avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
- 3 FINANCES
 - 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2025
 - 3.2 Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 13405-12-18 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

3 FINANCES



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



13406-12-18 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2025

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Venise-en-Québec pour l'exercice financier 2025 démontrant des revenus de fonctionnement de 6 687 634 \$, des dépenses de fonctionnement de 7 226 159 \$, des affectations des excédents affectés et non affectés pour le fonctionnement ainsi pour la réserve financière d'un montant de 209 520 \$, des revenus d'investissement de 3 550 299 \$, des dépenses d'investissement de 5 343 900 \$, un emprunt de 784 601 \$ et une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté, de l'excédent de fonctionnement affecté ainsi qu'au fonds de roulement pour l'investissement de 1 009 000 \$.

QUE le budget pour l'année 2025 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

13407-12-18 3.2 Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 qui démontre des investissements projetés pour l'année 2025 de 5 135 000 \$, de 2 561 000 \$ pour 2026 et de 7 480 000 \$ pour 2027, et ce, pour un total de 15 176 000 \$.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

13408-12-18 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 19 h 07.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE
CONSEIL.